



Commune de LADOIX-SERRIGNY

Conseil Municipal du 24 février 2026

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA BOIREAU, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, MM. Jacques SERRÉ, Thierry MESNIL, Pascal PODECHARD, Mme Valérie PERISSUTTI, M. Gérard DUPUIS, Mme Saadia CHAMALI, M. Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Virginie DI MEGLIO, Corinne GARREAU, M. Christian PISARSKY, Mme Valéria NAUDIN-MALLARD

Absent excusé : M. Alexandre BEY ayant donné pouvoir à M. Pascal PODECHARD

Absente : Mme Saadia CHAMALI (arrivée à partir de la délibération 2026/0002)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Questions à l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1) Convention de mise à disposition de terrains avec la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif à Ladoix-Serrigny
- 2) Mise à jour du règlement cimetière
- 3) Création d'un poste d'adjoint technique de saisonnier (service voirie/espaces verts)
- 4) Délibération fixant les ratios d'avancement de grade d'attaché principal
- 5) Création d'un poste d'attaché principal à temps complet
- 6) Amortissement des travaux de dissimulation des réseaux Avenue de la Plante de l'Orme
- 7) Amortissement des travaux « Rénovation Lanternes 4 faces + points lumineux Rue de Serrigny »
- 8) Forêt communale : Offre d'achat pour les lots en parcelle 35

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Isabelle PETIOT est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2025 :

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT** à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 2 décembre 2025.

Délibération n° 2026/0001
Convention de mise à disposition de terrains avec la communauté d'agglomération
Beaune Côte et Sud pour la construction et l'exploitation d'un complexe sportif à
Ladoix-Serrigny

Le Conseil Communautaire, dans ses séances des 24 juin 2019 et 28 juin 2021, a approuvé les modalités financières et le programme de construction du complexe sportif de LADOIX-SERRIGNY.

Il a, de même, accepté la mise à disposition d'une emprise d'environ 9 144m² à prendre sur la parcelle cadastrée section ZD numéro 137, appartenant à la commune de LADOIX-SERRIGNY.

La construction du complexe sportif étant achevée, il est nécessaire d'approuver la convention de mise à disposition fixant les droits et obligations de la Communauté d'Agglomération et de la commune de LADOIX-SERRIGNY, ainsi que le périmètre stabilisé de mise à disposition.

L'emprise de la mise à disposition est de 9 411m² à prendre sur les parcelles cadastrées section ZD numéros 136, 137 et 378 à LADOIX-SERRIGNY.

Le conseil communautaire a validé les termes de cette convention en séance du 16 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout acte ou document relatifs à celle-ci.

Délibération n° 2026/0002
Mise à jour du règlement cimetière

Le 1^{er} juillet 2025, le Maire avait pris un arrêté abrogeant et remplaçant le règlement du cimetière datant de 2002 et ses additifs.

Il propose de modifier l'article 3 du Titre 1 « Espace cinéraire » portant sur les Tarifs et emplacements qui était rédigé ainsi :

« Chaque case sera référencée. Les nom, prénom, années de naissance et de décès de la (ou des) personne(s) dont les cendres sont déposées, devront être gravés sur la plaque de fermeture de la case. »

en le modifiant comme suit :

*« Chaque case **pourra être** référencée. Les nom, prénom, années de naissance et de décès de la (ou des) personne(s) dont les cendres sont déposées, devront être gravés sur la plaque de fermeture de la case. **Il sera recommandé d'opter pour une gravure des noms, prénoms, années de naissance et de décès de la ou des personne(s) en suivant la charte graphique déjà en place.** »*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 18 voix pour et 1 abstention (I. PETIOT) **ACCEPTE** cette modification.

Délibération n° 2026/0003

Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial, service voirie, année 2026

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2ème classe non titulaire pour embaucher un agent supplémentaire aux services techniques du 6 avril 2026 au 31 octobre 2026.

La durée hebdomadaire de cet emploi est fixée à 35 heures, l'agent percevra une rémunération correspondant à l'IM 353.

Le conseil Municipal **ATTESTE** que les crédits seront ouverts au Budget Principal 2026 sur l'ensemble des comptes concernant la rémunération du personnel et le paiement des charges patronales pour financer cet emploi.

Délibération n° 2026/0004

Délibération fixant les ratios d'avancement de grade d'attaché principal

M. le Maire informe le conseil municipal que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Il rappelle que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de sa compétence exclusive après avis de la commission administrative paritaire.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique,

- Le Maire propose à l'assemblée délibérante de retenir les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATI OS (%)
Attaché	Attaché principal	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adopter les ratios ainsi proposés.

Délibération n° 2026/0005

Création d'un emploi suite avancement de grade (Attaché principal)

Suite au décret n° 2025-1096 concernant la suppression du seuil de 2 000 habitants pour la création de certains grades, Agnès MATEOS, actuellement sur le grade d'Attaché depuis le 1er septembre 2017, peut prétendre à un avancement au grade d'attaché principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer un emploi permanent d'Attaché Principal à raison de 35 heures hebdomadaires.

Délibération n° 2026/0006

Amortissement des travaux de dissimulation des réseaux, Avenue de la Plante de l'Orme. Fixation de la durée

Le Maire rappelle que la commune de LADOIX-SERRIGNY a engagé et/ou réglé des travaux imputés au compte 204182, pour un montant de 30 862 €, qui seront réalisés par le SICECO.

Cela concerne les travaux de dissimulation des réseaux, Avenue de la Plante de l'Orme.

M. le Maire rappelle que les dépenses au compte 204182 s'amortissent obligatoirement.

Il convient en conséquence de fixer la durée d'amortissement de ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** la durée d'amortissement à 15 ans pour les travaux ci-dessus évoqués.

Délibération n° 2026/0007

Amortissement des travaux de Rénovation lanternes 4 faces + Points lumineux Rue de Serrigny. Fixation de la durée

Le Maire rappelle que la commune de LADOIX-SERRIGNY a engagé et/ou réglé des travaux imputés au compte 204182, pour un montant de 53 134.40 €, qui seront réalisés par le SICECO.

Cela concerne les travaux de rénovation lanternes 4 faces + points lumineux Rue de Serrigny.

M. le Maire rappelle que les dépenses au compte 204182 s'amortissent obligatoirement.

Il convient en conséquence de fixer la durée d'amortissement de ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** la durée d'amortissement à 15 ans pour les travaux ci-dessus évoqués.

Délibération n° 2026/0008

Forêt communale : Offre d'achat pour les lots en parcelle 35

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des propositions d'achats de bois pour les lots en parcelle 35 de la forêt communale.

Concernant cette parcelles, ONF Energie a fait l'offre suivante : 13.64 € HT/m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition à 13.64 € HT le m3.

Questions diverses

Par délibération en date du 23 mai 2020, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

<i>Date</i>	<i>OBJET</i>	<i>Locataire</i>	<i>Loyer</i>
BAUX			
Néant			
<i>Date</i>	<i>OBJET</i>	<i>Société</i>	<i>Montant TTC</i>
LETRES DE COMMANDES			
Néant			
<i>Date</i>	<i>OBJET</i>	<i>Concessionnaire</i>	<i>Durée</i>
DELIVRANCE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE DE LADOIX-SERRIGNY			
09/12/2026	Concession C 205 (achat) à Mme MAROY (GRIVOT) Isabelle		30 ans
29/01/2026	Concession B4 - COLUMBARIUM (achat) à M. HARBON Alain		15 ans
<i>Date</i>	<i>OBJET</i>	<i>Concessionnaire</i>	<i>Durée</i>
REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE DE LADOIX-SERRIGNY			
Reprises des 13 concessions cimetière numéro : D35 / D139 / D310 / D303 / C127 / D120 / D186 / D122 / D85 / D325 / B35 / D87 / B98 en état d'abandon			
<i>Date</i>	<i>Adresse</i>	<i>Noms des propriétaires sortants</i>	
DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER			
03/02/2026	2 rue de la Maréchaude	JEOBEN DUTO	
23/01/2026	17 rue Saint Marcel	GRIVAUD	
15/12/2025	route de Ruffey les Beaune	RAVERA-OCQUIDANT	
19/01/2026	7 route de Corcelles	VAZ-LOPES	
05/12/2025	7 route de Corcelles	VAZ-LOPES	
15/01/2026	2 rue de la Maréchaude	JEOBEN DUTTO	
16/01/2026	2 rue de la Maréchaude	JEOBEN DUTTO	
16/01/2026	2 rue de la Maréchaude	JEOBEN DUTTO	

Dans le cadre des travaux de changement de luminaires, M. Rodolphe VAUTHEY signale qu'il reste deux lampadaires qui n'auraient pas été changés, le premier situé Avenue de Corton le deuxième Place du Souvenir. M. Gaston RAVAUT répond qu'il n'en a pas connaissance et que les travaux sont en cours, comme il s'agit de luminaires en façade, peut-être que l'entreprise réalisera ce remplacement dans un second temps. A suivre.

Point sur les commissions

Commission Bâtiments

M. Philippe JACQUELIN fait un point sur les travaux du préau, à 99 % l'intérieur est terminé, mais il reste encore tout l'extérieur comme les enduits en façade, la cour, etc..., il annonce rester à la disposition de la prochaine équipe municipale pour les accompagner dans cette fin de chantier.

Commission Environnement

Mme Alexandra CAGNA BOIREAU informe le conseil que l'aménagement du Square El Pla del Penedes est terminé, les plantations sont terminées et l'installation du mobilier urbain, également.

Commission voirie

M. Gaston RAVAUT informe l'assemblée que les travaux les travaux d'enfouissement de l'Avenue de la Plante de l'Orme seront terminés en fin de semaine, il restera la partie branchement ENEDIS et TELECOM puis le retrait des anciens poteaux, en juin prochain tout serait terminé.

Mme Valérie PERISSUTTI tient à exprimer sa grande satisfaction quant à la réalisation de ces travaux, elle félicite la commune pour ce nouvel éclairage.

Il fait part aux élus d'une dernière commission « voirie » le mercredi 11 mars prochain, les convocations seront envoyées prochainement.

M. Gaston RAVAUT souhaite prendre la parole et présente le bilan des travaux de voirie réalisés au cours de ce mandat 2020-2026, ainsi que les différentes réalisations des différentes commissions, il énumère tous les aménagements routiers réalisés comme les rues de Serrigny, de Chorey, des Cras, l'Avenue de Corton, le parvis de l'école maternelle, et bien d'autres encore, il cite aussi la rénovation du site internet de la commune, la mise en place d'autres moyens de communication comme Panneau Pocket, la vidéoprotection, l'ouverture de l'agence postale communale, la création d'un terrain de football en synthétique, la piste street workout, la Saint Vincent Tournante 2025, le préau, le verger conservatoire, l'obtention de la 2^{ème} fleur, etc....

Il passe un message à la future équipe municipale sur la réflexion à mener sur le 11 Rue du Château.

Il remercie l'ensemble du conseil municipal pour tous ces projets menés à bien et souhaite le meilleur à l'équipe 2026-2032.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 26.

Validé par le Maire installé le 20 mars 2026,
Jacques SERRÉ.



En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune le 25 février 2026.